

## Piscine

Suite au malheureux accident survenu à la piscine de Renens le 29 mai 2005, à différents articles parus dans le journal "24 heures" et à l'intervention de M. Jean-François Clément lors de la séance du Conseil communal du 29 juin 2005, nous nous permettons de vous apporter les compléments d'informations suivants.

En date du 1<sup>er</sup> juillet dernier, la Municipalité a rencontré MM. Philippe Delachaux, président, et Bernard Bally, secrétaire, de la Société coopérative de la piscine.

Ces derniers nous ont apporté tous les renseignements complémentaires liés à l'accident qui est survenu à ce jeune et nous ont donné l'assurance que toutes les mesures adéquates avaient été prises.

Concernant l'article qui laissait entendre que les responsables de la piscine avaient caché certaines informations, il faut relever simplement qu'il y a eu un problème de communication avec le journaliste, sans aucune intention de donner des informations incomplètes ou erronées, tout en se plaçant dans le contexte particulier de ce genre d'évènements.

Par contre, nous tenons à relever que quelques erreurs figuraient dans l'un ou l'autre des articles.

Nous n'en reprendrons que deux, les plus importantes :

- Les articles laissent entendre que rien n'a été entrepris à la suite des accidents, alors que c'est le contraire. Par exemple, après le premier cas, le boudin central a été abaissé pour contraindre encore plus les imprudents à descendre couchés. Cette mesure s'est avérée efficace, puisqu'en 10 ans et jusqu'à l'année dernière, 5 à 6'000'000 millions de descentes ont été effectuées sans problème à cet endroit.
- Contrairement à ce que l'on a pu lire, et comme une des photos publiées le montre, la surveillance du bassin non-nageur et de son toboggan est permanente, comme pour tous les bassins d'ailleurs. Il s'agit d'une règle de base du concept sécurité mis en place.

Les représentants de la Société coopérative ont aussi fait savoir combien leurs sentiments vont à la victime de ce drame qui les a profondément affectés, de même que tout le personnel de la piscine.

Je vous remercie de votre attention et espère avoir ainsi répondu à la question de M. Clément.

Mme A.-M. Depoisier, Syndique

Renens, le 8 septembre 2005